

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Dix	Sept

Délibération n° 07-2023

Objet : Convention de versement de fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole à la commune de Miribel Lanchâtre pour la création d'une voie de secours pour la RD8

L'an deux mil Vingt-trois et le deux février,
 A 20 heures, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 26 janvier 2023

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, Y. JUANICO donne pouvoir à S.TRESSE

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, P. CULLAZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'accepter un fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole pour la création d'une voie de secours pour la RD8.

Les travaux de réalisation d'une voie de secours pour éviter le glissement qui impacte la RD8 à Richardeyre est pris en charge par la commune.

Le montant du devis est de 90000 € maximum.

Le département apporte une aide sous forme de subvention d'un montant de 60% soit 54000 € de subvention qui doivent être votée le 20 février.

Le reste à charge pour la commune se monte à 40% soit 36000€.

Grenoble Alpes Métropole apporte un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à réaliser à charge de la commune soit 20% du montant total soit 18000 €.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à accepter le fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole pour le financement des travaux de la RD8.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ **7 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
 Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture